

2025_2011_01

Feuillet 1041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres du Conseil Communautaire

Titulaires : 67

Membres présents : 42

· dont suppléé : 01

Membres représentés : 08

Votants : 50

Date de la convocation

14 novembre 2025

Secrétaire de séance :

Mme BLIN Marie-Annick

L'An DEUX MILLE VINGT CINQ, le VINGT NOVEMBRE à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Chirmont sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MARCEL Marie-Hélène, MENARD Sergine, BLIN Marie-Annick, COLOMBEL Aurélie, PIOT Nicole, DEMORSY Roselyne
Messieurs DURAND Pierre, LECOINTE Jean-Noël, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, BOUCHER Michel, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémie, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, DEPRET Patrick, DUTILLEUX Olivier, JUBERT Patrick, BERTHE Pascal, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLETTE Paul, LAMOTTE Dominique, NOCHEZ Didier, HECTOR Nicolas, VAN DE VELDE Michel, MIANNE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, LEFEVRE Serge suppléant de CLEMENT Dominique

● Disposaient d'un pouvoir :

DURAND Pierre de PATRICE-BOURDELLE Christine, JUBERT Patrick de BERTOUX Julia, LAMOTTE Dominique de PARENTY Vincent, BOUCHER Michel de VERONT Fabrice, VAN OOTEGHEM J. Michel de PREVOST Anne-Marie, PIOT Nicole de RAMON Marie-Gabrielle, NOCHEZ Didier de MEGLINKY Philippe, BLIN Marie-Annick de BENONY Miguel

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PREVOST Anne-Marie, BERTOUX Julia, PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corinne, MESMIN Véronique, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, BLIN Monique, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs BLIN Nicolas, CHARLES Gilles, DELANAUD Stéphane, LECONTE Yves-Robert, TEN Franck, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, OLEON Jean-Jacques, PARENTY Vincent, LOGEART Johan, CLEMENT Dominique, CARON Hubert, MEGLINKY Philippe, BENONY Miguel, VERONT Fabrice

OBJET : CREATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Sur proposition du Conseil d'Exploitation de la RASP-EAU réunie le 22 octobre 2025,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 03 novembre 2025,

En vue de présenter un avenant de prolongation au contrat de délégation pour l'exploitation par affermage du service public d'eau potable de l'ex-SIAEP du Plateau de la Noye : Chaussoy Épagny, Hainneville, La Faloise et Lawarde Mauger l'Hortoy, signé avec La Société des Eaux de Picardie (VEOLIA) ayant pris effet le 1^{er} mars 2014 pour une durée de 12 ans,
Vu l'avenant projeté estimé à 7.69 % du montant du marché total,

Vu l'article L1411-6 du CGCT : « *Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante.* »

Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission visée à l'article L. 1411-5.
L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. »

Vu l'article L1411-5 du CGCT : « *Il.-La commission est composée :*

Lorsqu'il s'agit d'une région, de la collectivité territoriale de Corse, d'un département, d'une commune de 3 500 habitants et plus et d'un établissement public, par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ; (...) avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents. Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public. »

Au regard de ce qui précède :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

1° Décide de créer une commission consultative des services publics à titre permanent, pour la durée du mandat,

2° Décide de désigner le Président de la CCALN, Président de la commission consultative des services publics et de l'autoriser à signer tous les marchés et documents décidés au sein de cette dernière,

3° Décide d'élire, de proclamer la liste les conseillers communautaires composée par le Président : 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, comme suit :

5 membres titulaires

M. MOURIER Francis
M. GAWLIK Jérémy
M. VERONT Fabrice
M. BENONY Miguel
M. JUBERT Patrick

5 membres suppléants

M. MIANNE Michel
M. VAN DE VELDE Michel
M. LESCUREUX André
M. LEROY Jean-Maurice
M. DUTILLEUX Olivier

- Autorise le Président, le 1er Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré, le 20 novembre 2025
à CHIRMONT**

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 24/11/2025

Affiché le 25/11/2025


Le Président,
Alain DOVERGNE


Communauté de Communes
Avre Luce Noye